

en 4 étapes:

1. Je fais ma demande auprès de la Mairie en réunissant tous les documents nécessaires.
2. Lorsque mon dossier est accepté, je fais réaliser les travaux par des professionnels dans un délai de 6 mois.
3. Une fois les travaux terminés, je fournis les justificatifs à la Mairie.
4. Je perçois la subvention de 40 % du coût des travaux.

Contact et documents

Mairie de Cerizay

Place Jean Monnet

BP 60480 - 79144 Cerizay Cedex

Service Urbanisme

05 49 80 64 01 [règlement](#){phocadownload view=file|id=868}

[formulaire](#) {phocadownload view=file|id=425}